

## Article 15 de l'arrêté du 15 mai 1992 définissant les procédures d'accès, de séjour, de sortie et d'organisation du travail en milieu hyperbare.

Date de mise à jour : 20 Octobre 2023

### Notre analyse

Lorsque des opérations sous pression sans immersion (mention D) sont réalisées par système à saturation, des procédures d'intervention et de décompressions spécifiques doivent être mises en œuvre.

## Article 15 de l'arrêté du 15 mai 1992 définissant les procédures d'accès, de séjour, de sortie et d'organisation du travail en milieu hyperbare.

Pour les interventions en saturation, les procédures à mettre en œuvre sont celles décrites à l'annexe III du présent arrêté.

### Des outils utiles à la mise en œuvre



Questions – Réponses de la Direction générale du travail sur la prévention des risques liés au milieu hyperbare – 30 octobre 2020

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Je travaille dans un environnement hyperbare

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)